

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2013

AMNISTIE DES FAITS COMMIS LORS DE MOUVEMENTS SOCIAUX ET D'ACTIVITÉS
SYNDICALES ET REVENDICATIVES - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41

présenté par

M. Reynès, Mme Marianne Dubois, M. Cinieri, M. Gandolfi-Scheit, M. Lazaro, M. Marty,
M. Marc, M. Straumann et Mme Louwagie

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.